

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

N° 2021/26

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

L'an deux mille-vingt-un, le vingt avril à dix heures trente minutes, le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu extraordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :
Remboursement à un agent, achat de petit matériel.

Présents : Messieurs Laille Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, Madame DEMOULIN Pierrette.

Formant la majorité des membres en exercice,
Absent : Madame MARGALEF Séverine, Monsieur CUVILLIEZ Gérard.
Empêché : Néant.

Procuration : Madame MARGALEF Séverine, Monsieur CUVILLIEZ Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur Laille Jean-Paul.

Nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
sept

Madame le Maire informe son assemblée,

L'agent technique de la commune a avancé l'achat de petits matériaux :

CONVOCATION C.M (88.52 € TTC) facture n°= 034181 du magasin « Leroy Merlin »
EN DATE DU : en date du 08.04.2021
16/04/2021

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité
des membres présents :
AFFICHAGE EN DATE
DU : 16/04/2021

APPROUVE le remboursement de ce matériel à l'agent concerné,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 22/04/2021

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 20 avril 2021

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

PAR PUBLICATION
LE :

